Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 23 Rabiia II 1445
7 Novembre 2023

N° 129

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **2532**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2532**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **2535**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2539**
Homologation de résolutions **2540**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2540**
Avis aux créanciers **2541**
Convocations
Sociétés anonymes **2543**
Autres sociétés **2546**
Divers
Avis au public **2546**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société communautaire

1- Nom de la Société : EI-Kadihettes - Les Travailleurs

2- Type de la Société : Communautaire Locale

3- Montant du capital souscrit de la Société : 11.000. Dinars

4- Siège social : Essouieh 2- Tebourba Manouba

5- Sujet : Activités Agricoles, Exploitation des terres domaniales, répondre aux besoins des personnes impliquées et mener des activités sociales.

6- Durée de la société : 99 ans.

7- Date et lieu de dépôt du projet de modèle d'acte constitutif : 20/9/2023 au tribunal de première instance de Manouba

8- Nombre des actions à souscrire en numéraires 55 actions de valeur de 200 Dt par action.

9- Conditions liées à la répartition des excédents et à la formation de l'épargne : dans le cas où la société réalise des bénéfices nets ou des excédents à la fin de chaque année comptable.

* 15% sont attribués sous forme d'épargne obligatoire jusqu'à atteindre 50% du capital de la société.

* 20% sont consacrés aux activités sociales, culturelles et environnementales.

* Les reliquats des bénéfices et excédents peuvent être répartis dans la limite d'un pourcentage n'excédant pas 35% par décision de l'assemblée générale.

10- La date des souscrits est fixée le 16 novembre 2023, chez l'agence bancaire ou les : BNA agence Tebourba. RIB 03102062032104510880.

11- L'assemblée générale constitutive : les Fondateurs savent qu'elle se tiendra après la fin du processus de souscription le 18 Novembre 2023 au siège de la maison de culture Tebourba.

Les fondateurs :

1- Monjia Bent Massaoud Ferjani CIN : 07257828 sise à Edekhila - Tebourba

2- Houda Bent Fraj Jelassi CIN 09509046 sise à Boumeyan Tebourba

3- Chadlia Bent Abdellaziz Jandoubi CIN : 00900332 sise à Laroussia El batan.

2023T01042SODB1

Constitution d'une société civile Bulletin

Nom de la société : Société citoyenne locale de services de distractions, sportifs et culturels (S.C.D.M)

Type de société : Local

Le montant du capital : 25.000 TND

L'adresse prévue du siège social : Ville de Médenine.

Sujet de la société :

Le thème de cette société citoyenne locale est lié aux services de distractions, sportifs et culturels, c'est à travers ;

- Des services sportifs (individuels et collectifs),

- Des services culturels et artistiques,

- Des services de distractions et commerciales.

Durée de la société : 99 ans

La date et le lieu de dépôts du projet du modèle de statuts : 11 octobre 2023 au tribunal de première instance du gouvernorat de Médenine

Le nombre d'actions qui seront souscrites et en échange en numéraire : le montant à payer au début : 50 actions pour 25.000 milles dinars

Valeur nominale des actions à émettre : 50 dinars par action

Le nom de la succursale de l'institution bancaire dans laquelle seront déposés les fonds provenant de la souscription : Banque Nationale Agricole BNA

La période d'ouverture à la souscription : du 06 novembre 2023 au 16 novembre 2023 (heure administrative), avec possibilité de clôture anticipée sous forme de souscription déduction faite de l'expiration du délai précité.

Modalités de convocation de l'assemblée générale constitutive et lieu de celle-ci : la date de l'assemblée générale aura lieu à la salle de réunion de la municipalité de Médenine le 3 décembre 2023.

Les souscripteurs :

Mounir Ghammoudi : CIN n°05780035

Marouen Athamna : CIN n°05797342

Amal Romdhan : CIN n°09109404

Aymen Ounis : CIN n°13415332

Massoud Chamakh : CIN n°09136801

Ali Ardhaoui : CIN n°13400660

Sami Khchira : CIN n°08632320

Taoufik Ghammoudi : CIN n°05072627

Zaineb Hazel : CIN n°13440974

Wissal Toumi : CIN n°13447957.

2023R02594SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Renouvellement de mandats d'administrateurs

Et désignation d'un commissaire aux comptes

ABM Immobilier

SA au capital de 430.000 dinars

Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952 - 1001 Tunis

IU : 1056589E

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30 juin 2023, enregistré à la recette des finances de Denden à Tunis, le 30 octobre 2023, sous le n°23803801,

quittance n°M069180, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises de Tunis, le 01 novembre 2023, sous le n°2023173936, il a été décidé, à l'unanimité ce qui suit :

Le renouvellement des mandats des administrateurs suivants pour trois ans, soit pour les exercices 2023, 2024 et 2025 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2026 qui statuera sur l'exercice 2025 :

- Madame Naâma Elloumi Ben Chaâbane

- Monsieur Faouzi Elloumi.

- MT Elloumi SA

- La Nomination de Monsieur Abdelkrim Friga en tant que commissaire aux comptes pour trois ans, soit pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

2023T01038SANB2

Election du Président Directeur Général

ABM Immobilier

SA au capital de 430.000 Dinars

Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952 - 1001 Tunis

IU : 1056589E

En vertu du PV de la réunion du Conseil d'Administration du 30 Juin 2023, enregistré à la recette des finances de Den-Den à Tunis, le 30 octobre 2023, sous le n°23803803 quittance n°M069183, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 01 Novembre 2023, sous le n°2023173936, il a été décidé, à l'unanimité, ce qui suit :

- Election de Madame Naâma Elloumi Ben Chaâbane en qualité de Président Directeur Général de la Société avec les pleins pouvoirs et ce pour la durée de son mandat d'Administrateur de trois ans, soit pour les exercices 2023, 2024 et 2025 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle 2026 qui statuera sur l'exercice 2025.

2023T01039SANB2

Renouvellement des mandats d'administrateurs

Et désignation d'un commissaire aux comptes

Chakira Distribution

SA au capital de 1.700.000 Dinars

Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 0933582Z

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 juin 2023, enregistré à la recette des finances de Denden à Tunis, le 27 octobre 2023, sous le n°23803775, quittance n°M068843 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 01 Novembre 2023, sous le n°2023173939 il a été décidé, à l'unanimité, ce qui suit :

- Le renouvellement des mandats des Administrateurs suivants pour trois ans, soit pour les exercices 2023, 2024 et 2025 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de 2026 qui statuera sur l'exercice 2025 :

- Monsieur Faouzi Elloumi.

- Monsieur Hichem Elloumi.

- Madame Naâma Elloumi Ben Chaâbane.

- Monsieur Kays Elloumi.

- MT Elloumi SA.

- Nomination de Monsieur Abderraouf Ajra en tant que commissaire aux comptes pour trois ans, soit pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

2023T01040SANB2

Election du Président Directeur Général

Chakira Distribution

SA au capital de 1.700.000 Dinars

Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952 - 1001 Tunis

IU : 0933582Z

En vertu du PV de la réunion du Conseil d'Administration du 29 Juin 2023, enregistré à la recette des finances de Denden à Tunis, le 27 octobre 2023, sous le n°23803774, quittance n°M068842, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 01 novembre 2023, sous le n°2023173939, il a été décidé, à l'unanimité, ce qui suit :

- Election de Monsieur Kays Elloumi en qualité de Président Directeur Général de la société avec les pleins pouvoirs et ce pour la durée de son mandat d'administrateur de trois ans, soit pour les exercices 2023, 2024 et 2025 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2026 qui statuera sur l'exercice 2025.

2023T01041SANB2

La Société "Lloyd Vie" SA

Au capital de 6 000 000 DT

Siège social : Immeuble Lloyd, Avenue de La Monnaie, Les Berges du Lac 2, 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1301574S

En vertu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 Juin 2023 enregistrée à la recette des finances Le Lac - Tunis, le 28 septembre 2023 sous le n°23707780, quittance n°M093850 ; dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises, le 25 octobre 2023 sous le n°2023172019, il a été décidé d'approuver les états financiers relatifs à l'exercice 2022.

2023R02591SANB2

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES

«LLOYD TUNISIEN» SA

Au capital de 45.000.000 DT

Siège social : Immeuble Lloyd, Avenue de La Monnaie, Les Berges du Lac 2, 1053 Tunis

Identifiant unique : 0002395T

CNSS : 3637/48

En vertu de l'assemblée générale ordinaire du 26 Juin 2023 enregistrée à la recette des finances Le Lac - Tunis, le 28 septembre 2023 sous le n°23707785, quittance n°M093865 ; dont un exemplaire a été déposé au

Centre National du Registre des Entreprises, le 25 octobre 2023 sous le n°2023172021, il a été décidé d'approuver les états financiers relatifs à l'exercice 2022.

2023R02592SANB2

Alliance Asset Management

Société Anonyme

Régie par le code des Organismes de Placement Collectif

(Loi n°2001-83 du 24 juillet 2001)

IU-RNE : 996155D

Matricule fiscal : 996155D/A/M/000

Capital : 200 000 dinars

Siège social : 25, rue du Docteur Calmette - 1082 Tunis Mahrajène

Suivant procès-verbal d'administration du conseil le 23/10/2023, enregistré à la recette des finances de cité Mahrajène le 25/10/2023 sous n°23704632 quittance n°M052249, il a été décidé de nommer Madame Nadia SOUDANI Présidente du conseil d'administration avec les mêmes pouvoirs accordés à son prédécesseur.

Deux exemplaires des procès-verbaux de conseil d'administration sus indiqués ont été déposés au Centre National du Registre des Entreprises en date du 30/10/2023, dossier numéro 2023173259.

Cet avis a été publié aux journaux le Temps et Essabeh le 1er novembre 2023.

2023402612SANB2

Notice d'Augmentation du capital

SOCIETE D'EXPLOITATION ET DE GESTION DES OUVRAGES ET RESEAUX

(SEGOR)

S.A au capital de 9.750.000 dinars 14, Rue Nouvelle Delhi

1002 Tunis Belvédère

IU. : 0757384K

M.F : 0757384KAM000

CNSS : 144017-69

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 Juin 2023, enregistré à la Recette des Finances - Montplaisir - Tunis, le 13 juillet 2023, sous le n°23804430 - quittance n°67191, les actionnaires de la SOCIETE D'EXPLOITATION ET DE GESTION DES OUVRAGES ET RESEAUX (SEGOR) ont décidé d'augmenter le capital social de la société de la somme de 250.000 D pour le porter de 9.750.000 D à 10.000.000 D par la création de 25.000 actions nouvelles de 10 D chacune, toutes nominatives à souscrire entièrement en numéraire et à libérer intégralement à la souscription.

Ces actions nouvelles à créer sont réservées aux anciens actionnaires au prorata de leur participation.

Elles sont émises au nominal de 10 dinars par action.

Le délai de souscription est de 15 jours à partir de la date de parution de cette notice au JORT.

Les fonds provenant de la souscription seront déposés dans un compte indisponible ouvert auprès de la BIAT - Centre d'Affaires de Tunis (51) - compte n°08003000513201208502

L'assemblée générale a donné tous les pouvoirs à Monsieur Mahmoud Ettriki ou toute personne mandatée par lui, pour la réalisation de cette augmentation du capital et notamment la déclaration de souscription et de versement.

Le dépôt du projet du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire a été effectué au Centre National du Registre des Entreprises - Tunis le 27 octobre 2023 sous le n°AC011442023.

Objet social : L'exploitation, la gestion, la réhabilitation des ouvrages et des réseaux publics et privés et des installations industrielles et notamment :

- La préservation de l'environnement

- La collecte, le transport, le traitement ou le tri, le recyclage et la valorisation des déchets et ordures.

2023402620SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Réduction du capital social

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DU SUD «SODASUD»

Société à responsabilité limitée (S.A.R.L)

Capital social : 200.000D

Siège social : 5/7, Rue Khartoum - Tunis

Identifiant unique : 0620464F

Suivant le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la société De Développement Agricole du Sud (SODASUD), en date du 10 Avril 2023, enregistré à la Recette des Finances de la Rue du Paradis - Ariana, le 17 Août 2023, sous le numéro 23507834, quittance n°96225, les associés ont décidé la réduction du capital social pour le ramener de deux millions (2.000.000) de dinars à deux cents mille (200.000) dinars, et ce, par la réduction du nominal de cent (100) Dinars à dix (10) Dinars.

Le PV a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises - Le registre des Entreprises, en date du 30 octobre 2023, sous le numéro 2023173025.

2023402606SRLB2

SOCIETE GHRAIRI D'AGRICULTURE ET DE STOCKAGE SGAS

Société à responsabilité limitée

Au capital de 2.634.000 dinars

Siège social : Lotissement 129 cité elkhichi 2090 Mornag Ben Arous

Matricule : 1777367C

Suite au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de 23 mai 2023 enregistré à la recette des finances de Mornag le 6 juin 2023 sous le numéro 23701141 quittance numéro M038808 dont une copie a été déposée au registre des entreprises le 18 octobre 2023 sous numéro 2023169639, les associés ont décidé de :

1/ Les associés déclarent que l'associé Abdelaziz Ghrairi a obtenu l'autorisation du gouverneur numéro 16114 pour le titre foncier numéro 1789 Ben Arous.

2/ Les associés déclarent que l'associé Abdelaziz Ghrairi a obtenu l'autorisation du gouverneur numéro 4289 pour le titre foncier numéro 2249 Ben Arous.

3/ L'approbation des associés sur le statut du 01 juin 2022 enregistré à la recette des finances de Mornag le 6 juin 2022 sous le numéro 22501089 quittance numéro M038439 et sur la valeur l'apport en nature de l'associé Abdelaziz Ghrairi qui vaut 2.624.000.000 dinars, et l'octroyé en contrepartie 262 400 parts sociales de la totalité des 263400 parts sociales composant le capital, la valeur de la part est de dix dinars.

2023402614SRLB2

Cession de parts sociales

Société «Formation & Consulting Information Technologie» SARL

Capital social 30.000.DT

Siège social : L'appartement B4, 2ème étage, bloc B immeuble Hajer Rue Lac Victoria, les Berges du Lac - Tunis 1053 Tunisie

Identifiant Unique : 1610949A

Il ressort du PV de l'A.G.E en date du 20/7/2023 enregistré à la Recette des Finances le Lac Tunis le 30/8/2023 sous le n°23706948, Quittance n°085610, que deux cessions de parts sociales ont été approuvées

La 1ère Suivant ASSP en date du 23/6/2023 enregistré à la recette des finances Le Lac Tunis le 17 Juillet 2023 sous le n°23105806 Quittance n°M074414 ; Mr Kamel ECHAEB a cédé la totalité de ses parts (600 parts sociales) dans le capital de la Société «Formation and Consulting Information Technologie» Sarl à la société FCIT New Génération Sarl.

La seconde Suivant ASSP en date du 26/6/2023 enregistré à la recette des finances Le Lac en date du 17 juillet 2023 sous le n°23105805 Quittance n°M074410; Mr Mohamed Ali Ben Hassine a cédé la totalité de ses parts (600 parts sociales) dans le capital de la société «Formation and Consulting Information Technologie» Sarl à la société FCIT New Génération Sarl.

L'article 7 des statuts de la société a été modifié en conséquence.

Un exemplaire desdits actes a été déposé au centre National du Registre des Entreprises le 29/9/2023 sous le n°2023164249.

2023402619SRLB2

Dissolution de la société

Et nomination d'un liquidateur

Société WS TEXTILE TUNISIE (Société en liquidation)

Siège social : Avenue de la Liberté Dar Chabenne el Fehri Nabeul

Activité : Usine de textile - sous douane

Matricule unique : 1273667/M

En vertu de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 20/10/2023 et enregistré à la recette des finances de Dar Chabenne el Fehri Nabeul le 26/10/2023; sous le n°23502495 quittance n°M055194.

Il a été décidé la dissolution de la société.

Maître Khalil el Jed est nommé liquidateur de la société et demande aux créanciers d'enregistrer leurs créances dans les 15 jours de la parution du présent avis à son bureau sis au 19 rue Libye étage n°4 Lafayette Tunis ou avec une lettre recommandée avec accusé de réception à son adresse sus indiquée.

Cette annonce a été déposée au registre national des entreprises sous le n°2023173178 le 30/10/2023.

2023402621SRLB2

AUTRES SOCIETES

OLIVER WYMAN SNC

Succursale

Siège social : 1-7, Ibn Jazzar, 1002 Tunis

Identifiant Unique : 1322135M

Suivant le Procès-verbal de la décision de l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société "OLIVER WYMAN SNC", en date du 26 juin 2023 et enregistré à la recette des finances Nelson Mandela en date du 10 octobre 2023 sous la référence 23804069, quittance n°M065980, il a été décidé :

- La liquidation de la succursale tunisienne OLIVER WYMAN SNC avec date d'effet le 10 octobre 2023;

- La nomination de M.Walid Bouchoucha, domicilié à City Center 3, Bloc B, bureau n°3-2, Centre Urbain Nord, 1082, El Menzah Tunis en qualité de liquidateur de la succursale.

Un exemplaire du procès-verbal susmentionné a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 12 octobre 2023 sous le n°2023168453.

Les créanciers de la société sont appelés à produire leurs titres de créances par lettre recommandée dans un délai de 21 jours à compter de la parution de cet avis au Journal Officiel à l'adresse suivante: City Center 3, Bloc B, bureau n°3-2, Centre Urbain Nord, 1082, El Menzah Tunis.

2023402581SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente sous seing privé daté le 5 septembre 2023 et enregistré à la recette des finances Menzel Bourguiba le 5 septembre 2023 sous le n°23201848 quittance n°M062873. La Société HORIZON AGRICOLE DU NORD ayant un identifiant unique N°0279608T et ayant son siège social à l'Avenue Habib Bourguiba - Tinja, représentée par son gérant Mr Hassoun Ben Salah Marzouki titulaire de la CIN

n°01400922, a vendu la totalité du fonds de commerce exploité dans les activités commerciales sis à l'avenue Habib Bourguiba - Tinja avec tous ses éléments corporels et incorporels à Mr Ezeddine Ben Khamaies Ben Mohamed Ben Ahmed Bejaoui titulaire de la CIN n°01538997 demeurant à la rue Aroussi Hadded Cité La Révolution Menzel Bourguiba.

Toutes les oppositions seront faites au siège social du fonds de commerce à l'Avenue Habib Bourguiba Tinja.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» le 17 octobre 2023.

2023T00971FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Rue de l'Indépendance Bardo le 30/10/2023 quittance n°74556 enregistrement n°23204205, Mr Yassine Ben Ahmed Ben Saiid Khorchani vend et cède à Mme Wahida Bent Ahmed Ben Saiid Khorchani, la totalité de deux fonds de commerce, sis à l'immeuble Mouradi Rue Ibn Abi Dhiaf Touta Bardo - Tunis.

Toute opposition doit être signifiée à l'adresse du fonds de commerce sis à l'Immeuble Mouradi Rue Ibn Abi Dhiaf Touta Bardo - Tunis.

Un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT sous peine de nullité.

Le présent avis a été également publié aux journaux Essabeh et le Temps le 2/11/2023.

2023T01030FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances BIR EL KASSAA le 27/10/2023 quittance n°M033146 enregistrement n°23201286, Mme Nozha Ben Ahmed (CIN n°07068816), a vendu à Mr Haythem Touil (CIN n°07206285) et à Mr Foued Ayachi (CIN n°11609263) la totalité du fonds de commerce sis au n°333 Rue Assad Ibn el Fourat Mourouj 3 Ben Arous, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont adressées dans le délai de 20 jours à compter de la publication de cet avis au JORT, devront être au bureau de maître Mohamed Zairi 64 Avenue beb jdid Tunis.

Cet avis a été publié aux journaux la Presse et Assahafa le 01/11/2023.

2023T01031FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par le biais d'un acte sous seing privé en date du 22/5/2023 enregistré à la recette des finances de Médenine le 25/10/2023 sous le n°23205247 et quittance n°M086742 fait par l'avocat à Médenine maître Moez Belhouchette.

Monsieur Toumi Ben Mohamed Abdelhamid titulaire de la CIN n°03455090 a vendu à Monsieur Adel Ben Toumi Abdelhamid titulaire de la CIN n°05790268 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et moraux destiné à usage d'un magasin commercial utilisé pour vendre des articles ménagers situé à la rue de Tunis, Marché de Libye, Médenine.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur au local vendu dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal officiel de la République Tunisienne.

Cette vente a fait l'objet d'une annonce au journal Echourouk du 01/11/2023.

2023T01034FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances Raoued le 31/10/2023 sous le n°23205399 quittance n°M117206 Mme Nedra Bent Mohamed Zidi a vendu à Mr Ferjani Ben Gouider Boughamha tout le fonds de commerce sis au n°16 avenue Saf-Saf cité El Ghazela Ariana Nord Ariana exploité comme école primaire privée nommée «Jean Jacques Rousseau».

Toutes oppositions seront déposées chez l'acheteur à l'adresse du fonds pendant 20 jours de la date de la publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 3/11/2023.

2023T01037FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 27/10/2023 quittance n°M142073, enregistrement n°23205848. Mr Abdelbaki Ben Belgacem Ben Salah Smiaa a vendu à Mr Mohamed Ben Khamis Ben Ali Ben Amar un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que vente, achat et réparation des téléphones portables sis à cité commerciale Kacem Ferjani avenue Tahrir Hammamet.

Les créanciers doivent faire oppositions à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux Achourouk et le Quotidien le 02/11/2023.

2023R02587FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 20/10/2023 enregistré à la recette des finances Beni Khiar sous le numéro 23202472 et la quittance numéro 43381 le 23/10/2023. La Société EL WIFEK-SARL-représentée par sa gérante Siwar Ben Mansour, carte d'identité n°09872911, sous n° de patente 1430865V a vendu la totalité de son fonds de commerce et représentée en une activité de vente de matériaux de construction exploité au local sis au 14 Bis Avenue La Liberté Somaa 8023 à Mr Bayrem Ben Mansour, carte d'identité n°14409993.

Et les objections sont acceptées à l'acheteur à l'adresse suivante 14 Bis Avenue La Liberté Somaa 8023 Jusqu'à la fin du délai légal d'opposition, qui est de 20 jours.

Cet avis a été publié aux deux journaux la Presse et Essahafa le 28/10/2023.

2023R02588FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Mohamed Manai avocat le 11/01/2023 enregistré à la recette des finances Hajeb El-Aiun Kairouan le 23/10/2023 quitt. N°M021814 enregistrement n°42431 Saleh ben Sassi a vendu le fonds de commerce sis à Hajeb El-Aiun Kairouan avec tous ses éléments corporels et incorporels à Mr Nouredine Massri CIN 07514164

Les éventuelles oppositions doivent être adressées dans un délai ne dépassent pas 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet avis est publié au journal le Quotidien en date du 28/10/2023.

2023S01283FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé en date du 25/10/2023 enregistré à cité Riadh Sousse le 26/10/2023 sous le numéro 23202979 quittance numéro M065192 Madame Jihene Bent Hammouda Chrif a vendu sous toutes les garanties juridiques et de fait à Monsieur Soufiene ben Naceur ben Ali Hamdi le fonds de commerce exploité au local sis au 228 rue Aboubaker Esseddik - cité Riadh - Sousse destiné pour toutes activités commerciales, toute opposition doit être déposée chez maître KRIZI Abdelaziz sis à la résidence de l'CTAMA - Sahloul4 Sousse dans les 20 jours à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne. Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien du 3/11/2023.

2023S01287FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce en date du 19/10/2023 enregistré à la recette des finances rue Victor Hugo Sousse le 25/10/2023 sous n°23204490; quittance n°M062154. Mme Imen Bent Miled Babay Ruis cin n°09267531 délivrée à Tunis le 16/3/2018 demeurant au 36 rue Elkir Msaken Elgharbia Sousse a vendu à M Mohamed Ali Ben Fraj Ben Mohamed Eltaif, cin n°14757111 délivrée à Tunis le 28/10/2022 demeurant à la Rue Docteur Azouz Boukris n°174 Sahloul 3 Sousse 1 la totalité d'un fonds de commerce exploité vente des vêtements, à la rue Elimeme Moslm Kzema Elgharbia Sousse.

Les oppositions se font au domicile de l'acheteur dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au JORT.

Cet avis a été publié au quotidien «Echourouk» 31/10/2023.

2023S01288FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un contrat sous seing privé rédigé le 17 octobre 2023 et légalisé à la commune Municipalité de Kalaa Sghira le 17 octobre 2023, enregistré à la Recette des Finances Victor Hugo Sousse le 20 octobre 2023 quittance n°M061647 et enregistrement n°23204423, Monsieur Fathi Brahem, demeurant à l'avenue des orangers Khzema Sousse, a vendu le fonds de commerce destiné à l'usage de photographie, parfumerie, vente article de souvenirs situé au local numéro 4, RDC - Centre Commerciale dépendant de l'ensemble touristique le Riadh 4039 - Boulevard du 7 Novembre - Sousse avec tous ses éléments corporels et incorporels à Monsieur Helmi Ben Selma demeurant au 43 rue Khaled ben Elwalid Kalaa Sghira, Sousse.

Toute opposition à cette cession doit être déposée au cabinet d'avocat Maître Malek Rejiba rue 22 Janvier 152 Immeuble Gloulou2, Sousse, dans un délai de vingt jours à compter de la date de la publication au JORT, ce délai est dépassé, elle sera sans effet et irrecevable.

Cette cession a été publiée au journal quotidien Echourouk le 31 octobre 2023 sous le titre «cession de fonds de commerce».

2023S01289FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 20/10/2023, enregistré à la recette des finances Rue 3 Septembre 1934 Sousse le 26/10/2023, Reçu n°M077585 sous le n°23202625, Wissem Ben Mohamed Baccouche CIN n°06829000 délivrée le 18/12/2010, a vendu à Fatma Bent Youssef Fkih CIN n°02014287 délivrée le 10/4/2012, la totalité du fonds de commerce sis à l'Avenue Abou Hamed el Ghazeli Bouhsina Sousse affecté à la vente des Produits Alimentaires. Les oppositions doivent être déposées entre les mains de maître El Abed Tahar avocat à la cour de cassation, avenue Habib Bourguiba, Immeuble Nouicer, 3ème étage Sousse, 20 jours à partir de la publication de cette annonce au j.o.r.t.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 02/11/2023.

2023S01294FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 26/10/2023 enregistré à la recette des finances Kalaa Sghira la 30/10/2023 quittance n°M038765 Enregistrement n°23201689, Mohamed BEN Boubaker Ben Mohamed Mokdad CIN 05560237 a vendu tout le fonds de Commerce du café sis à cité El Manazeh Kalaa Seghira gouvernorat de Sousse, à Fatma Ben Mohamed Ben Abdallah Boudlel CIN n°09284593.

Toute opposition à cette vente sera signifiée dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cet avis au J.O.R.T, au bureau de maître Boukef Fradj sis à la rue sœur Joséphine immeuble Trocadéro 4000 Sousse.

Cette vente a été publiée au journal La Presse du 3/11/2023.

2023S01295FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, en date du 26/10/2023, enregistré le 26/10/2023 à la recette des finances route Gremda Sfax sous le n°23203692 quittance n°M083176 Walid Ellili CIN n°08785179 a vendu à Nidhal Meliti CIN n°11099334 et Mohamed Bouzid CIN n°11092158, le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité au local de vente des délices et gâteaux situé à la route Kaied Mhamed Klm3 Sfax. Les oppositions doivent être adressées dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication au journal officiel de la République Tunisienne, entre les mains de l'acheteur Nidhal Meliti qui a choisi son domicile le bureau de maître Ben Kraeim Lotfi situé à immeuble borj Khalifa Sfax.

Cette annonce est publiée aux journaux le Temps et Essabeh le 31/10/2023.

2023X01401FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par le Maître Ali Ben Nasr Avocat à la cour de cassation en date du 24/10/2023, enregistré à la recette des Finances de Sfax en date du 24/10/2023, Quittance n°M083278, Me Manel Garsellawi a vendu à Mr Mohamed Salmen Abdellawi la totalité du fonds de commerce d'un Café Catégorie A, sis à la Route de Manzel Chaker km 12 Sfax.

Cette annonce a été publiée au journal «Echourouk» en date du 29/10/2023.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur Mohamed Salmen Abdellawi qui a choisi le lieu du fonds de commerce comme domicile élu.

2023X01403FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté le 24 octobre 2023 enregistré à la recette des finances Ras Jebel en date du 25 octobre 2023 quittance n°M079189 enregistrement n°23203444 Mohamed Mahdi Mari a vendu tout le fonds de commerce à Khouloud Bejaoui exploité à la vente des produits alimentaires situé à la rue Ali Balhaouen Ras Jebel, un montant de 10 mille dinars.

Les oppositions seront acceptées au bureau de l'avocat Ilyes Rafrafi au 02 bis rue d'Argentine immeuble Argentina Belvédère Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Publié dans le journal Echourouk le 31 janvier 2023.

2023402607FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances Cité Administrative Ariana le 31/10/2023 quittance n° M106297 enregistrement n° 23206611

La société CERAMAR inscrite au registre national des entreprises sous l'identifiant unique 1244215Z a vendu à Mr. Massaoud ben Abdelaziz Saoud titulaire de la CIN 05186295 un fonds de commerce destiné pour la vente des produits sanitaires et de ferronnerie, sis au n°2 Résidence «OMNIYA» existant au n° 34 avenue Abou Al Kacem Chebbi Ariana.

Les oppositions doivent être présentées au bureau de maître Chahrazed Ben Younes sis au 10 Rue Belhssan ben Chaaben El Omran Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 3 novembre 2023.

2023402611FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat sous seing privé du 9/10/2023 enregistré à la recette des finances de Bizerte le 10/10/2023 enregistrement num 23204145 quittance num M060853. Mr Mostari Houia titulaire de la cin n°08115933 a cédé à Mr Ali Mahdaoui titulaire de la cin 09130468, la moitié du fonds de commerce situé au 2 Rue Farhat Hached Bizerte, exploité dans l'activité de vente de fruits secs.

Les oppositions peuvent être présentées au bureau de maître Bejaoui Bassem avocat sis au 25 rue Ibn Khaldoun Bizerte dans un délai de 20 jours à compter de sa date de publication au Jort.

Cet acte a été publié dans le journal le Quotidien du 24/10/2023.

2023402613FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un A.S.S.P enregistré à la recette des finances Rue Al Jazira le 27 octobre 2023 sous le n°23203156 Monsieur Jamel Addi, titulaire de la CIN 06075733 a vendu à Monsieur Noureddine Abdellaoui CIN 04335084, le fonds de commerce exploité dans le local sis au 38, Rue Sidi Boumendil Tunis consistant dans le vente des articles de PARIS.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'avocat rédacteur à son cabinet sis au centre Zarrouk, Rue Ahmed Tlili Tunis et ce dans un délai de 20 jours à partir de la présente annonce au jort.

La présente annonce a été publiée au journal "Le Quotidien" du 01/11/2023.

2023402622FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 02/10/2023 enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana le 3/10/2023 quittance n°098027M enregistrement n°23200002, Faysel Ben Mohamed Othmeni titulaire de la CIN n°046677530 sis au 24 rue 4233 Zahrouni Tunis a vendu à Wiem Bent El Hédi Chaari titulaire de la CIN n°0700549 sise auprès du magasin CHAARI Naasèn Ben Arous son fonds de commerce avec tous les

éléments matériels et moraux sis au 45 Avenue Abou Kacem Echebbi Ariana exploité à l'exposition et vente de céramique et toutes autres formes de commerce. Toutes les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteuse sise auprès magasin CHAARI Naasèn Ben Arous dans un délai de vingt jours de la date de la parution de cette annonce au JORT.

Une copie de cette publication a été insérée au journal Essahafa en date du 21/10/2023.

2023402624FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce en gérance libre

Suivant un contrat SSP rédigé par maître Atef Bouneb l'avocat en date du 01/10/2023, enregistré à la recette des finances Boumhal en date du 13/10/2023, sous le n° d'enregistrement 23303234, quittance 062403, Mme Manel Bent Mohamed Ali Ben Zid Zidi titulaire de la CIN 04823482, a loué en gérance libre le fonds de commerce sis au 07 rue de l'environnement Boumhal, à la société «KMZ Commerce et Distribution», SARL en cours de constitution, représentée par sa gérante Mme Khouloud Bent Mohamed Ali Ben Zid Zidi titulaire de la CIN 07230825, qui a accepté la location pour une période d'une année renouvelable à partir du 01/9/2023 au 31/8/2024.

2023R02589FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé daté le 01 septembre 2023 enregistré à la recette des finances de Kelibia quittance n°M070968 enregistrement 23302695 le 10 octobre 2023, la société les abattoirs CHAHIA représentant légal Jarmoud Nabil, identifiant unique 1490413B à Monsieur Razeg Aymen CIN n°09510313, la totalité du fonds de commerce situé à Rue Ali Belhouene Kelibia ayant comme objet vente volailles et dérivés.

Cette location est conclue pour une durée de trois mois à compter du 01/9/2023 et finissant le 30/11/2023.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 28 octobre 2023.

2023R02593FCCC3

Gérance libre

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 8/4/2023 enregistré à la Recette des Finances, à ELHamma, Gabès, le 12/5/2023, Quittance n°M027086, Enregistrement n°23300787, La Société EL-MAZRAA Loueur, dont le siège social est à POULINA, GP1 Km 12, Ezzahra, Ben Arous, Identifiant unique n°0035723T, donne en gérance libre à Société Magasin Générale Bourokba, Matricule Fiscal n° 1828294/L/N/M/000, dont le siège social à la rue 18 janvier, El Hamma, Gabès, un fonds de commerce destiné à la vente de viande de volailles et dérivés et des produits emballés situé à la rue Bechir Mahmoud, devant marché municipal, El Hamma, Gabès à compter du 01/5/2023.

Cet avis est publié au Journal Le Quotidien le 28/10/2023.

2023R02596FCCC3

Location gérance

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Ettadhamen le 20-10-2023 sous le numéro 23305240, Dame Aida Arbi CIN 00457590 a loué à Monsieur Neji Souaifi CIN 07332531 le fonds de commerce exploité dans le local sis au Boulevard du 14 janvier Ettadhamen

Le locataire acquiert la qualité de commerçant à partir de la publication du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk du 01-11-2023.

2023402623FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un syndicat des copropriétaires

Résidence Marwa Soukra Ariana

Suite à l'assemblée générale constitutive du syndicat des copropriétaires de la résidence Marwa Soukra en date du 26 Mai 2018, Monsieur Ismat GHIZA a été élu en tant que Président du syndicat. En plus, les membres suivants ont été élu pour une durée d'une année renouvelable comme suit :

- Monsieur Sadok Hentati : Trésorier
- Monsieur Sofiene Kilani Jrad : Membre
- Monsieur Zied Mesilmani : Membre
- Monsieur Hichem Bel Amin : Membre
- Madame Wafa Ben Fraj : Membre
- Monsieur Riadh Trabelsi : Membre
- Monsieur Zouhair Rabiaa : Membre
- Société Essoukna (Moez Weslati) : Membre.

Le PV de cette assemblée générale constitutive a été enregistré à la recette des finances Bardo en date du 14 Juin 2018 sous le n°18802494 - Quittance n°49075.

2023R02597APSF1

Constitution d'un syndic des propriétaires

Résidence Diamant Bleu

Avenue 14 Janvier - Route touristique - Sousse

Suivant PV de l'A.G.Extraordinaire en date du 02/9/2023 rédigé par les notaires Maître Sayda Chouchène et Maître Mohamed Yassine Louhichi, enregistré à la recette des finances de Kalaa Kébira, déposé à la municipalité de Sousse le 27/10/2023

sous n°10036/616, il a été décidé la constitution du syndic des propriétaires de l'immeuble «Diamant Bleu» et la nomination de la société «K.A.M.C» syndic de la résidence.

2023S01286APSF1

Constitution d'un Parti Politique

Dénomination : Le Parti Constitutionnel Démocratique

L'adresse : Rue Manzel Chaker Km 0.5, Immeuble Al Riadh, 2ème Etage Sfax

Objectifs : Parti Politique progressiste, social-démocrate, qui tire son autorité des nobles valeurs du patrimoine culturel, intellectuel et civilisationnel tunisien et qui exerce une activité Politique conformément aux lois en vigueur.

Les Fondateurs :

Wissem ben Abdelwaheb Kraiem

Aref ben Abdallah Cherif

Chahira bent Abdelaziz Ben Abdallah

Accusé de réception daté du 12 octobre 2023.

2023X01319APSF1

Syndic des copropriétaires

Résidence Donia Menzah 7 bis

Selon le procès-verbal constitutif en date du 28/9/2023 enregistré à la RF Menzah 6 le 4/10/2023 sous le n°23807381 reçu n°M117809. Il a été constitué le Syndic dénommé "Syndic des copropriétaires de la Résidence Donia Menzah 7 bis" et dont le siège est sis à la Résidence Donia Menzah 7 bis. La constitution a été ratifiée par la municipalité de l'Ariana le 20/10/2023.

Les membres élus du bureau du syndicat sont :

Président : Najib Jouini

Trésorier : Walid Chérif

Vice-président : Msadek Lahmar

Membres : Mohamed Graja, Assad Ben Abdallah et Mohamed Ali Gharbi.

L'assemblée a ratifié le règlement du syndic enregistré à la RF Menzah 6 le 12/5/2001 sous le n°1803668, quittance n°26990 et a conféré le pouvoir de signature conjointe des chèques au président et au trésorier.

2023402615APSF1

Homologation de résolutions

Renouvellement du Syndic des copropriétaires

Immeuble Chaima, Route Aéroport km 0,5 Sfax

Selon le PV de l'assemblée générale du syndic des copropriétaires de l'immeuble Chaima (constituer suite à une assemblée générale en date du 14/01/2017 et enregistrée à la recette des finances Avenue Habib Bourguiba Sfax le 02/5/2019 sous le n°198017724, quittance n°M042530). Il a été décidé la nomination de : Mr Ali Ben Aoun : Président, Mr Yahia Triki : secrétaire général, Mr Mohamed Chaari : Trésorier.

Le PV de l'assemblée générale est enregistré à la recette des finances Avenue Habib Bourguiba Sfax le 4 avril 2022 sous le n°22891504, quittance n°M031241.

2023X01400APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente par adjudication publique

Le 11/12/2023 à 9h du matin et suivant sera procédé à la vente par adjudication de l'immeuble ci-après à la Chambre des saisies immobilières du Tribunal de Première Instance de Mahdia.

La partie poursuivante :

Société de production agricole sopat, société anonyme, représentée par son représentant légal, son matricule fiscal est 000/M/P/22671/F, Identifiant unique n°0022671F, représentée par son représentant légal, son siège est situé à la route ksour sef alsaad 5189 - Mahdia.

Le débiteur :

Mahjoub ben Mohamed ben Hassen Bayoudh, CIN n°08273710 demeurant à la rue salakta -kssour sef Mahdia.

L'avocat poursuivant : Maître Sahbi Karoui, avocat à la cour de cassation, avenue Léopold Senghor, immeuble Selten - Sousse - (Matricule fiscal : 108.166-P-AP-000).

L'immeuble mis en vente : la propriété «mahjoub», titre foncier n°22861 Mahdia, un terrain agricole planté d'oliviers, sa superficie est égale à 5420 m² parcelle n°03 située en Aromania forêt kssour sef Gouvernorat de Mahdia, dont les frontières au sud la propriété de Khaled Bayoudh et des autres, à l'Est Abdelaziz Jrad, au nord les héritiers des fils de Jabara, à l'ouest Hessin Amara.

Mise à prix : (126800 DT) après selon le rapport de l'expert "Hamden Sowa".

Visite du local : Tous les jours de 9h à 18h00.

Participation aux enchères : Toute personne ayant consigné le tiers (1/3) de la mise à prix à la trésorerie générale.

Observation : Pour plus de renseignement, consulter l'étude de l'avocat poursuivant ou consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Mahdia.

2023S01284VEPA1

Vente par adjudication publique

Après la réduction de la mise à prix initiale

Le 11/12/2023 à 9h du matin et suivant sera procédé à la vente par adjudication de l'immeuble ci-après à la Chambre des saisies immobilières du Tribunal de Première Instance de Mahdia.

La partie poursuivante :

Quatar National Bank - Tunisia, société anonyme, son matricule fiscal est B122251996, représentée par son

représentant légal, son siège de sa succursale est situé à Menchia, route touristique, avenue 14 Janvier, Hammam Sousse - Sousse.

Le débiteur :

La société safir internationale, S.A.R.L, Identifiant unique n°1432660R, son domicile élu à l'avenue Monji Bali immeuble mesk bureau C31 kornich sousse.

L'avocat poursuivant : Maître Sahbi Karoui, avocat à la cour de cassation, avenue Léopold Senghor, immeuble Selten - Sousse - (Matricule fiscal : 108.166-P-A-P-000).

L'immeuble mis en vente : la totalité de la propriété «tayssir 2», titre foncier n°51633 Mahdia, un terrain planté d'oliviers, sa superficie est égale à 4314 m² parcelle n°03 située en bordure de la route régionale reliant les deux villes d'El Jem et de Swassi. Elle dispose d'un pressoir à olives moderne, dont les frontières au sud un terrain sur la propriété aux héritiers de Meftah Ben Saleh, à l'Est, la parcelle n°04 du titre foncier 18895 Mahdia, à l'ouest parcelle n°02 du même titre foncier 18895 Mahdia, au nord route régionale n°87 relié entre ELJam et Swassi.

Mise à prix : (422580 DT) après la réduction de 40% ajouter (7250d578) les frais indiqués.

Visite du local : Tous les jours de 9h à 18h00.

Participation aux enchères : Toute personne ayant consignée le tiers (1/3) de la mise à prix à la trésorerie générale.

Observation : Pour plus de renseignement, consulter l'étude l'avocat poursuivant ou consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Mahdia.

2023S01285VEPA1

Avis aux créanciers

Faillite

Société de transport commun (STC) S.A

16, rue 8512 impasse n°2 Charguia 1 - 2035

IU-880189B

N° d'affiliation à la CNSS : 00168343-48

Suivant jugement rendu par le tribunal de première instance de Tunis sous le n°418 en date du 25/10/2023 la Société de Transport Commun (STC) a été déclarée en faillite avec fixation de la date de sa cessation de paiement à partir du 24/4/2022 et la désignation de Mme Rim Mohamed en tant que Juge commissaire et Mme Basma Ben Soltana en tant que syndic de faillite.

Les créanciers de la Société de Transport Commun (STC) sont invités à remettre les preuves de leurs créances au syndic de faillite à son étude sise au n°2 (25) rue Slah eddine Bouchoucha le Kram - Tunis dans un délai de 15 jours à partir de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2023T01033VEPA2

Avis aux créanciers

Suite à la décision du juge chargé en date du 2/2/2023, à la requête de répartition déposée par Maître Adel Mabrouk agissant pour le compte de la société tunisienne des Banque en la personne de son représentant légal et suite à la consignation du prix dans la caisse des dépôts et consignations selon reçu n°M00823 datant du 9/01/2019, il a été ordonné l'ouverture de la procédure de répartition de sommes d'argent revenant à Habib Abbassi; CIN n°02842892.

et Abdeljalil Abbassi CIN n° : 02825450.

et Rafik Ben Abbassi CIN n° : 02825891.

et Abdelmoemen Abbassi CIN n° : 02976101.

Tout créancier voulant participer à la répartition du prix doit présenter les preuves de sa créance par le biais d'un avocat au greffe du tribunal et ce dans les 30 jours qui suivent la parution de cette annonce au J.O.R.T à peine d'être déchu de son droit pour la répartition.

Cette annonce a été formulée conformément aux dispositions des articles 466 et 468 CPCC.

2023S01280VEPA2

Ouverture des procédures de règlement judiciaire

SOCIETE DAGDAGUI DE NUTRITION ANIMALE, Sarl

Région Elmansoura - Essouassi - Mahdia

IU : 1352730S

En vertu de la décision de Monsieur le président du tribunal de 1ère instance Mahdia du 19/10/2023, il a été décidé l'ouverture des procédures de règlement judiciaire et ouverture d'une période de contrôle de neuf mois, la nomination de Mr Lazhar Lattaoui, Administrateur judiciaire pour étudier la réalité de la situation économique, financière et sociale de l'établissement et faire les procédures nécessaires selon l'article 442 du code de commerce sous contrôle du Juge commissaire.

Interdire au gérant pendant la période de contrôle :

Le règlement des dettes antérieures à cette résolution et la cession ou l'hypothèque des actifs immobilisés, uniquement après autorisation du tribunal.

Tous les créanciers sont appelés à inscrire leurs créances auprès de l'administrateur judiciaire dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cette annonce sur l'adresse suivante :

Lazhar Lattaoui, Av Habib Bourguiba Mahdia, Tél : 73 693 421 - 99 887 700.

2023S01291VEPA2

Avis aux créanciers

Tribunal de première instance de Sfax

Affaire n°662

En date du 30 octobre 2023 et dans le cadre de l'affaire n°662 Monsieur le juge chargé des affaires de distribution auprès du tribunal de

première Instance de Sfax a ordonné l'ouverture de la procédure de distribution de l'argent consigné à la caisse des dépôts et consignations sous le n°M005258 en date du 17-2-2021 d'un montant de 9.375.000 dinars et ce suite à la requête de distribution des deniers déposée par Maître Aida Ben Ayed Chaari au nom de sa cliente la recette des finances Sskiet Ezit Sfax contre son débiteur Intissar Aydi et le reste des créanciers énumérés d'après l'ordonnance sur requête de consignation des deniers.

Par conséquent et conformément aux dispositions de l'article 468 c.p.c.c qui édicte : Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'Insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu. Les dispositions du présent article doivent à peine de nullité être rappelées dans les avis, Insertion et sommation prévus aux deux articles précédents. Cet avis a été rendu conformément aux deux articles 466 et 467 du c.p.c.c.

2023X01402VEPA2

Nomination d'un mandataire de justice

En vertu du jugement en référé du tribunal numéro 19241/23 émanant du tribunal de première instance de Sfax 2 en date du 10/10/2023 avec le même jugement il a été décidé la nomination de maître Souphia Gharbi son cabinet sis à l'avenue du 14 Janvier immeuble les EMIRS étage numéro 3 bureau numéro 3 Sfax en tant que mandataire de justice pour gérer les immobiliers agricoles à l'héritage de Abdel Majeed Damak chaque créancier doit présenter les pièces justificatives de ses créances dans un délai d'un 1 mois à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2023X01404VEPA2

Vente d'un fonds de commerce

Appartenant à la B.F.T.

Report de délai de réception des offres

BANQUE FRANCO TUNISIENNE

Banque en liquidation

RNE : 0000122K

Rue Aboubaker Achahid Montplaisir le Belvédère 1002 - Tunis

En vertu de l'ordonnance du Tribunal de Première Instance de Tunis en date du 25/10/2023 Mr Salah Feki, liquidateur de la BFT, informe le public du report du délai de réception des offres de vente des fonds de commerce appartenant à la BFT, objet de l'annonce parue le 5/9/2023 au J.O.R.T (annonces légales, réglementaires & judiciaires n°103), et ce du 30/10/2023 au 29/12/2023.

Il est à rappeler que toutes Entités et Personnes intéressées peuvent retirer le cahier des charges auprès du siège social de la BFT, sis à Cité Ennacim, Rue Aboubaker Achahid, Mont Plaisir le Belvédère -1002- Tunis, contre le paiement de la somme non récupérable de 500 dinars à verser au compte de la BFT (en liquidation) tenu à la STB Agence Avenue Kheireddine Pacha Tunis sous le Numéro 100060351881375 78893.

Les offres sont adressées conformément au cahier des charges par voie postale dans des enveloppes cachetées au nom de Mr le liquidateur de la BFT à l'adresse de la BFT ci haut citée au plus tard le 29 décembre 2023. Les visites se feront tous les jours ouvrables avec une prise de Rendez-vous au préalable avec Mr le Liquidateur Tél : (98 440 598).

2023402602VEPA2

Avis au public et aux créanciers

Société "Todays Travel"

Siège social : Avenue Mongi Slim Menzeh 5 Ariana

Capital social : 100.000,000

M.F : 1391924T

En vertu du jugement du tribunal de première instance de l'Ariana numéro 333 du 12/6/2023 qui déclare : la mise en faillite de la société Todays Travel. La désignation du Juge Nesrine ben Khadem à titre de juge syndic de la faillite et la nomination de maître Badreddine Aifa à titre de syndic de la faillite. Charger l'ancien gérant Mahmoud Bouthour ainsi que le gérant actuel Zied Jaziri des créances privilège de la société et que les dits gérants sont solidaires pour le payement desdits dettes entre les mains du syndic de la faillite.

Interdire aux dits gérants l'exercice de toute activité commerciale et l'administration des sociétés jusqu'à payement des dits dettes.

Ceci dit les éventuelles créanciers sont invités à déposer leurs créances entre les mains du syndic de faillite conformément à l'article 531 de la loi 36 de l'année 2016 et ce dans un délai de quinze jours (15 jours) à partir de la parution du présent avis dans son bureau sis à la rue 8300 immeuble l'uxor 2 étage 3 bureau : B3.5, Montplaisir - Tunis.

2023402608VEPA2

Changement Syndic de Faillite et Avis aux Créanciers

Société "MULTIRENT"

Siège social : Immeuble el Amen, Rue du lac Turkana 1053 les Berges du Lac

Capital : 19.000

MF : 1050327G

En vertu de la décision de la chambre du conseil au tribunal de première instance de Tunis numéro 828 daté du 17/3/2023, il a été décidé le changement de syndic de faillite Chokri El-Heni par le syndic de faillite Aifa Badreddine pour continuer les affaires de la faillite.

Ceci dit et conformément à l'article 531 du code de commerce, les éventuelles créanciers sont invités à déposer leurs créances entre les mains du syndic de faillite et ce dans un délai de quinze jours (15 jours) à partir de la parution du présent avis, dans son bureau sis à la rue Abou-Baker Al Bokri immeuble uxor 2, 3ème étage bureau : B3.5, Montplaisir - Tunis.

2023402609VEPA2

Changement d'administrateurs judicaire de la Société « SAHARA FRUIT "

Capital social : 2.449.000,000 dt

Siège social : Oméga centre entrée C 3ème étage bureau c 12 les Berges du Lac 2

I.U : 1197965R

En vertu de la décision de la chambre du conseil au tribunal de première instance de Tunis dans l'affaire numéro 842 daté du 4/7/2023 le tribunal réuni en chambre de conseil décide de changer l'administrateur judicaire Mohamed Elghidhawi par l'administrateur judicaire Aifa Badreddine pour étudier le plan de sauvetage de la société SAHARA FRUIT.

2023402610VEPA2

Société Energy Industrie

SA au capital de 3 300 000 TND

IU : 1137995Q

Siège : Zone Industrielle Bousselem

Suite à la décision du Tribunal de première Instance de Jendouba en date du 30 octobre 2023 dans l'affaire numéro 38 il a été décidé qui suit :

La nomination de Monsieur Akram Chriti en qualité d'Administrateur Judiciaire, au lieu et à la place de Mr Mohamed Mongi Hajji sous contrôle du juge commissaire Madame Houda Ben Nejma.

Tous les créanciers sont Invités à s'adresser au bureau de l'Administrateur Judicaire sis au 5 bis Avenue Tahar Ben Ammar Bloc B app 204 Manar 2 Tunis GSM n°58135136/26708130 pour la mise à jour de leurs créances Impayées munis des justificatifs de ces créances dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2023402616VEPA2

Société White Pharma

SA au capital de 1 230 000 TND

Siège social : Zone Industrielle Jendouba km 1 route GHAR DIMA

IU : 1192258Y

Suite à la décision du Tribunal de première Instance de Jendouba en date du 30 octobre 2023 dans l'affaire numéro 42 il a été décidé ce qui suit :

La nomination de Monsieur Akram Chriti en qualité d'Administrateur Judiciaire, au lieu et à la place de Mr Sami Dakhli sous contrôle du juge commissaire Madame Houda BEN NEJMA.

Tous les créanciers sont invités à s'adresser au bureau de l'Administrateur Judicaire sis au 5 bis Avenue Tahar Ben Ammar Bloc B app 204 Manar 2 Tunis GSM n°58135136/26708130 pour la mise à jour de leurs créances impayées munis des Justificatifs de ces créances dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2023402617VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

TUNISIE TITRISATION

Société de Gestion des FCC

Régie par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001

Portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif

Société anonyme

Au capital social de 660.000 Dinars

Siège social : Avenue du Dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 - Tunis

Matricule fiscal : 943114D

RC : B01152006

Les actionnaires de la société TUNISIE TITRISATION - Société de gestion des fonds communs de créances, sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, le 29 novembre 2023 à 10h, au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sis au 70-72, Avenue Habib Bourguiba et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société de l'exercice clos le 31.12.2022;

2. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes de la société concernant ce même exercice;

3. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes de la société et approbation des conventions réglementées;

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31.12.2022;

5. Quitus aux administrateurs;

6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2022;

7. Pouvoirs pour formalités.

2023T01036SANB3

Convocation

Fertilizers, Mining and Minerals Holding (FMMH)

Société anonyme en constitution

Au capital de 21 842 800 dinars

Siège social : Zone Industrielle El Afrane 1009 El Ouardia Tunis

IU : 1652363J

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 20 novembre 2023 à 10h au

siège de la Société El Afrane Djebel Djelloud 1009 Ouardia, pour l'examen de l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard et le mode de convocation de la tenue de l'assemblée Générale Ordinaire;

2. Lecture des rapports du Conseil d'Administration et des co-commissaires aux comptes de l'exercice clos au 31/12/2022 ;

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2022 ;

4. Approbation des opérations et conventions relevant de l'article 200 et suivants du code des Sociétés commerciales;

5. Quitus aux Administrateurs;

6. Renouvellement des mandats des administrateurs;

7. Nomination de commissaires aux comptes;

8. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

2023R02595SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ITISSALIA SERVICES

Société anonyme

Au capital de 6.045.000 DT

Immeuble Roosevelt Km 3.5 sur GP1, Djebel El Jeloud, 1046 Tunis

Les actionnaires de la société ITISSALIA SERVICES sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 29 novembre 2023 à 14 heures à l'hôtel «Tunis Grand Hôtel» Rue Monastir-Menzah 7 - à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des modalités de convocation à l'assemblée générale ordinaire et entérinement de sa tenue tardive,

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes,

3- Approbation des états financiers et du rapport de gestion relatifs à l'exercice 2022,

4- Approbation des états financiers consolidés 2022

5- Approbation des conventions réglementées mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes,

6- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2022,

7- Affectation des résultats de l'exercice 2022,

8- Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration relatifs à l'exercice 2022,

9- Procuration pour le Directeur Général de la société en vue d'effectuer les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publication.

Tous les documents nécessaires pour votre information sont tenus à votre disposition au siège social.

En cas d'empêchement vous pouvez vous faire représenter par une personne de votre choix munie d'un pouvoir.

2023R02604SANB3

COMPAGNIE GENERALE DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES C.O.G.I.A

Société anonyme

Au capital de 22.770.000 Dinars

Siège social : la Route de Moureddine - Km 3,5 - BP n°82 - 4000 Sousse

M.F : 0014056QAM000

R.N.E : 0014056Q

les actionnaires de la société «Compagnie Générale Des Industries Alimentaires» C.O.G.I.A, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 30 novembre 2023 à 9 heures du matin au siège de la société et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et délai de convocation;

2. Approbation de la conclusion de la Société d'extension et renouvellement du crédit de gestion et d'une convention de garantie, de subordination et de conservation d'actions;

3. Pouvoirs pour formalités.

2023S01290SANB3

Convocation à l'assemblée Générale Extraordinaire

Du mercredi 29 novembre 2023

ECHIFA HOLDING

Société anonyme

Au capital de 27.737.580 DT

Siège social : Boulevard du 14 Janvier - 4000, Sousse

IU RNE : 1418842 L

Messieurs les actionnaires de la Société «ECHIFA HOLDING» sont invités à assister aux travaux de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mercredi 29 novembre 2023 à 10 heures au siège social et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivants :

1. Augmentation de Capital en Numéraire.

2. Autorisation d'Ouverture du Capital au Tiers en cas d'Actions demeurées non souscrites.

3. Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration pour la Clôture des Souscriptions.

4. Modification subséquente des statuts.

5. Pouvoirs pour formalités.

Les actionnaires pourront, soit assister personnellement aux travaux de l'assemblée, soit se faire représenter par tout actionnaire ou autre mandataire moyennant pouvoir.

Tous les documents concernant l'assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social.

2023S01293SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TOPNET

SA au capital de 2.000.000 DT

Identifiant Unique : 0760743N

Siège social : 05, avenue Habib Bourguiba, Immeuble Ghenima Center, 4000 Sousse

Messieurs, les Actionnaires de la société TOPNET S.A sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 27

novembre 2023 à 15 heures et demi aux locaux administratifs de la société, sis au Centre Urbain Nord, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Distribution des dividendes par prélèvement sur les résultats reportés.

2023402618SANB3

Assemblée Générale ordinaire

Du jeudi 30 novembre 2023 à 16h00

La Société, Tech'Invest, SA

Au capital de 22 999 995 Dinars

Siège social : Immeuble Saphir - Bloc A - 1er étage, Avenue du Dinar Les Berges du Lac II Tunis 1053

Identifiant Unique : 1110170N

Messieurs les Actionnaires sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 30 novembre 2023 à 16h au siège social de smart capital Bloc A, immeuble saphir, avenue du dinar, 1053 les Berges du Lac 2, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation

2. Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021

3. Lecture des Rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2021

4. Examen et approbation des états financiers de la société arrêtes au 31 décembre 2021 et des conventions visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

5. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2021

6. Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022

7. Lecture des Rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022

8. Examen et approbation des états financiers de la société arrêtes au 31 décembre 2022 et des conventions visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

9. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2022

10. Quitus aux Administrateurs

11. Fixation des jetons de présence

12. Pouvoir pour les formalités légales.

2023402625SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Du 30 novembre 2023 à 15 h

LA SOCIETE SMART CAPITAL

SA au capital de 5 000 000 dinars

Siège social : Immeuble Saphir, Les Berges du Lac II ,1053

Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 1630394X

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 30 novembre 2023 à 15 h au siège social de Smart Capital, sis à Immeuble Saphir, 1er étage, avenue du Dinars Les Berges du Lac II, 1053 Tunis, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation

2. Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022

3. Lecture des Rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2022

4. Examen et approbation des états financiers de la société arrêtés au 31 décembre 2022 et des conventions visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

5. Quitus aux Administrateurs

6. Affectation du résultat de l'exercice 2022

7. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2022

8. Nomination d'administrateurs indépendants

9. Pouvoir pour les formalités légales.

2023402626SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Compagnie des Phosphates de Gafsa

Société anonyme

Au capital de 267.935.364,840 dinars

Siège social : Cité Bayache - Gafsa

Suite à la décision du Conseil d'Administration tenu le vendredi 3 novembre 2023, Messieurs les actionnaires de la Compagnie des Phosphates de Gafsa sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 28 novembre 2023 à 9 h aux bureaux de la CPG sis au 9 rue du Royaume d'Arabie Saoudite à Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022

2. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers 2022

3. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux états financiers 2022 et approbation des conventions y contenues

4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2022

5. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2022

6. Affectation du résultat de l'exercice 2022

7. Fixation des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2022.

8. Fixation des jetons de présence des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2022.

9. Résolutions

10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Les documents relatifs à l'ordre du jour susvisé sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la CPG.

2023402645SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MUTUELLE DE BASE

"Vignerons Coteaux Takelsa"

Capital social : 500 MD

La société mutuelle de base «Vignerons Coteaux Takelsa» invite ses adhérents à assister à l'assemblée générale ordinaire relative à l'exercice 2022 qui aura lieu le 5 décembre 2023 à 10 H du matin au siège de la société sise à El-Arima Takelsa afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration pour l'exercice 2022.

2- Examen des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2022.

4- Approbation du rapport d'activité et des états financiers de l'exercice 2022.

5- Quitus des membres du conseil d'administration pour l'exercice 2022.

6- Affectation des résultats de l'exercice 2022.

7- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

8- Mise à jour de la liste des associés et acceptation des nouveaux adhérents.

9- Fixation des jetons de présence à accorder aux membres du conseil d'administration.

La société informe ses adhérents qu'elle met à son siège social tous les documents se rapportant à l'assemblée à partir du huitième jour qui précède la date de cette assemblée.

2023R02590SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

La BTK annonce que le titre de propriété de M. Noureddine SEFI, l'acte de l'inscription d'hypothèque au profit de BTK - d'un terrain de 500 m² sur lequel est construit une villa sise à bouzayan route de GREMDA Sfax, ont disparu, il veut avoir un extrait de ces actes originaux, tout contestant devra s'adresser au bureau de Maître Zoghlami Samira Notaire à Sfax, dans un délai d'un mois, passer ce délai, aucune opposition ne sera prise en considération.

2023X01399DIVD2